## CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES AVIS D'ATTRIBUTION D'UN DOSSIER D'ACTION COLLECTIVE

Montréal, le 26 janvier 2017

N° de dossier : 500-06-000810-164

Nom des parties : Nathalie Boulet c. LoyaltyOne, Co.

À: Me James R. Nazem

Avocat de la demanderesse

Me Jean Saint-Onge *LAVERY DE BILLY* Avocat de la défenderesse

Maîtres.

Veuillez prendre avis que j'attribue ce jour à l'Honorable juge **MICHEL PINSONNAULT** les pouvoirs de gestion et d'adjudication quant au dossier identifié ci-haut.

Je profite de l'occasion pour vous rappeler que la Chambre des conférences de règlement à l'amiable est disponible en vue de tenter un règlement hors cour, comme en toute autre matière.

Veuillez agréer, Maîtres, mes salutations distinguées.

/s/ Pierre-C. Gagnon

L'Honorable Pierre-C. Gagnon, j.c.s. Juge coordonnateur-Division de Montréal Chambre des actions collectives